



COMMUNIQUÉ DE PRESSE
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Projet de loi 8 : le gouvernement du Québec ajoute de nouveaux obstacles à la réussite éducative des apprenants des Premières Nations et Inuit

Wendake, le 5 juin 2026 – Le Conseil en Éducation des Premières Nations (CEPN), la Commission de développement des ressources humaines des Premières Nations du Québec (CDRHPNQ) et l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec (ACSAQ) dénoncent avec force l'intention du gouvernement Fréchette d'étendre la *Charte de la langue française* à la formation générale aux adultes et à la formation professionnelle. Alors que la nouvelle première ministre souhaite une relation de « Nation à Nation », ses actes témoignent d'une tout autre réalité.

Des paroles aux gestes : une autre occasion manquée de réconciliation éducative

Pas plus tard que la semaine dernière, devant les Chefs de l'Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador (APNQL), la première ministre Fréchette a affirmé que les relations avec les Premières Nations et l'éducation étaient « prioritaires », et qu'elle souhaitait « cheminer ensemble » sur une base de dialogue « éclairé et constructif ». Elle a elle-même reconnu que « la défense d'une langue ne doit pas se faire au détriment de l'autre ». Pourtant, son gouvernement s'apprête encore à imposer de nouvelles contraintes linguistiques à des centaines d'apprenants des Premières Nations, et ce, sans consultation appropriée, sans solution, et sans « voie de passage ».

« Depuis plusieurs années, nous documentons les effets concrets de mesures assimilatrices sur nos apprenants. Malgré nos démarches répétées et notre volonté constante de trouver des solutions à coûts neutres, Québec poursuit l'élargissement d'une approche coloniale qui risque d'accentuer les barrières à la diplomation, à l'accès aux études supérieures et au développement d'une main-d'œuvre qualifiée dans nos communautés », indique Denis Gros-Louis, directeur général du CEPN.

Des centaines d'apprenants directement menacés : une « voie de passage » qui mène dans un mur

Pour de nombreux apprenants des Premières Nations, le français est une deuxième, voire une troisième langue, après leur langue ancestrale et l'anglais. L'imposition de critères linguistiques stricts à tous les niveaux de l'éducation crée une barrière systémique à la réussite des apprenants des Premières Nations, tout au long de leur vie.

« Ce n'est pas un enjeu d'éducation en anglais. C'est un enjeu d'accès, d'équité, de main-d'œuvre et de développement économique pour nos communautés », indique Joe Ortona, président de l'ACSAQ.

Les conséquences et les impacts sont déjà mesurables et documentés : dans le réseau provincial, la majorité des apprenants des Premières Nations inscrits dans un programme anglophone échouent aux cours de français imposés par la Loi 14, compromettant leur diplomation. L'élargissement annoncé aggravera directement ces impacts et entraînera une hausse du nombre de personnes touchées.

Ignorer l'évidence : le ministre Roberge balaie les impacts bien réels sur les Premières Nations et les Inuit

La *Charte de la langue française* s'applique aux Premières Nations et aux Inuit : malgré les nombreuses demandes de l'APNQL, du CEPN et d'autres acteurs du milieu autochtone, Québec a toujours refusé d'exempter globalement les personnes autochtones de l'application de la Charte.

C'est ce refus qui a poussé l'APNQL et le CEPN, dès le dépôt du projet de loi 96, à alerter le présent gouvernement et à intenter une demande de pourvoi en contrôle judiciaire contre la *Loi modifiant la Charte de la langue française* (Loi 14).

Les prétendues « exemptions » pour les Premières Nations et Inuit évoquées par le ministre Roberge dans le projet de loi 8 renvoient aux mêmes « exemptions » dénoncées dans le cadre du pourvoi. Celles-ci violent nos droits ancestraux et constituent des entraves systémiques supplémentaires à la réussite éducative de nos apprenants, limitent les capacités de nos communautés de régler l'éducation et entravent les mesures de préservation et de revitalisation de nos langues ancestrales.

Au-delà de la question linguistique, ce projet de loi entraîne également un enjeu économique majeur. Dans un contexte de pénurie persistante de main-d'œuvre, chaque obstacle supplémentaire à la diplomation des apprenants des Premières Nations et des Inuit compromet la formation de futurs enseignants, travailleurs de la santé, éducateurs, professionnels et entrepreneurs dont les communautés et l'ensemble du Québec ont besoin.

« *Nous nous opposons fermement à toute mesure qui engendre des obstacles à la réussite de nos communautés ou qui compromet notre capacité à éduquer les générations futures. Depuis trop longtemps, nous subissons des politiques qui limitent les possibilités au lieu de les accroître. Nous continuerons de contester toute mesure qui porte préjudice à nos apprenants ou qui compromet nos efforts visant à bâtir un avenir plus solide pour nos Nations* », indique Lance Haymond, membre du Comité des Chefs du CEPN et Chef de Kebaowek.

Le projet de loi 8 constitue un échec dans la relation de Nation à Nation. En choisissant de légiférer sans consulter les Premières Nations et les Inuit et en rouvrant la *Charte de la langue française*, le gouvernement du Québec passe encore une fois à côté de l'occasion d'y inclure l'exemption globale réclamée à plusieurs reprises.

Nos demandes

Le CEPN, la CDRHPNQ et l'ACSAQ demandent à la première ministre de retirer immédiatement le projet de loi et de respecter pleinement les engagements qu'elle a pris envers les Premières Nations et les Inuit ou de simplement modifier le projet de loi en indiquant clairement qu'il ne s'applique pas aux apprenants des Premières Nations et Inuit.

À propos

Le Conseil en Éducation des Premières Nations (CEPN) est l'association de 22 Premières Nations au Québec, qui œuvre depuis plus de 40 ans à appuyer les Premières Nations qui exercent leur pleine compétence en matière d'éducation grâce à la mise en place d'un système éducatif complet, doté de ressources adéquates, conçu et géré selon leurs valeurs et leurs cultures. Pour en savoir plus, rendez-vous au www.cepn-fnec.com

-30-

Renseignements :

Jacob Bouchard

Conseiller aux communications

Conseil en Éducation des Premières Nations

jbouchard@cepn-fnec.com

Kim Hamilton

Directrice des communications et des projets spéciaux

Association des commissions scolaires anglophones du Québec

khamilton@qesba.qc.ca

Karl Ginchereau Picard

Spécialiste en communications numériques

Commission de développement des ressources humaines des Premières Nations du Québec

kpicard@cdrhpnq.qc.ca